

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**VOTE PAR
ANTICIPATION DE
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET
ASSAINISSEMENT**

N° CC_2024_0132

Séance du : mercredi 27 novembre 2024

Convocation du : 21 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Gabriel DOUBLET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Nadège ANCHISI, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP/CP) les liquider et les mandater dans la limite de 33 % des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Considérant que le budget primitif 2025 du budget Assainissement ne sera pas adopté au 31 décembre 2024, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2025, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2025 du budget Assainissement, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement hors AP/CP et la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement en AP/CP en 2025 dans la limite des montants et des répartitions détaillés dans les tableaux annexés à cette délibération.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Anticipation des crédits d'investissement 2025 - Hors AP/CP
Budget Assainissement

Chapitre	Budgété 2024	Reste à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation de crédits 25%
10	1 421,00 €	- €	1 421,00 €	355,25 €
13	3 705,00 €	- €	3 705,00 €	926,25 €
20	361 252,25 €	43 232,25 €	318 020,00 €	79 505,00 €
21	1 257 391,13 €	235 591,13 €	1 021 800,00 €	255 450,00 €
23	12 486 870,84 €	6 322 870,84 €	6 164 000,00 €	1 541 000,00 €
45810501	22 000,00 €	- €	22 000,00 €	5 500,00 €
Total général	14 132 640,22 €	6 601 694,22 €	7 530 946,00 €	1 882 736,50 €



Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
Le 18/10/2024

Anticipations de crédits 2025
pour les Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP)
Budget Assainissement

Budget	Opération	Antenne	Montant Total de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant voté CP2025	Anticipation de crédits 2025 33%
Assainissement	521 TRAVAUX AZOTE OCYBELE	STEP	29 700 000,00 €	6 030 148,18 €	1 989 948,00 €
	525 DEVOIEMENTS RESEAUX LIES TRAM PHASE 2	RU	7 919 998,89 €	300 000,00 €	90 000,00 €
	TOTAL Budget Assainissement		37 619 998,89 €	6 330 148,18 €	2 079 948,00 €